

PAGE

4

Actualité

NOUAKCHOTT INFO

QUOTIDIEN

DU 22 MAI 2003

405

"Le climat est propice pour le développement d'un partenariat entre le CNPM et le MEDEF."

DIXIT MADAME DOMINIQUE PAVARD

Au cours de sa mission en Mauritanie, la délégation du MEDEF international a bénéficié d'une rencontre-débat au Palais des Congrès avec les partenaires au développement. Au cours de cette rencontre, tour à tour, M. Prosper Youm représentant résident du FMI, Mme Dominique Pavard, ambassadeur délégué de l'Union européenne en Mauritanie, M. Philippe Prudhomme, Directeur de l'AFD et M. Collin chargé de la coopération à l'ambassade de France, ont fait des interventions dans leurs domaines respectifs.

Le représentant résident du FMI a articulé son intervention sur les relations commerciales vues par le FMI.

Pour M. Prosper Youm, la Mauritanie a mis en œuvre au cours de la dernière décennie une série de 03 programmes appuyés par des accords avec le FMI.

Au terme du dernier accord arrivé en expiration en décembre, la Mauritanie a atteint le point de décision sur l'initiative de la dette. Et au mois de juin 2002, elle a atteint le point d'achèvement, ce qui signifie que les créanciers de la Mauritanie participants à l'accord sur l'initiative, consentent un allègement de dette à titre irrévocable consistant en un allègement du Club de Paris. D'ailleurs, la France a consenti un allègement de 100% de sa dette sur la Mauritanie.

A cela s'ajoute, les performances techniques réalisées par la Mauritanie : un taux de croissance moyen supérieur à 4%, une inflation maîtrisée. Avec des positions de réserves de change importantes, la constitution de réserves officielles de change confortables, situation exceptionnelle et unique en Afrique. L'on peut dire que les politiques monétaires et financières prudentes mises en œuvre en Mauritanie ont porté leurs fruits.

Avec une politique de dépréciation du taux de change de l'ordre de 35%, une libéralisation de tous les secteurs exceptés celui de l'énergie, il y a lieu de se

demander, pourquoi les investisseurs privés ne se bousculent pas en Mauritanie où toutes les conditions sont réunies.

A son tour, Madame Dominique Pavard, ambassadeur de l'Union européenne, a qualifié d'entrée de jeu, "le partenariat entre la Mauritanie et l'Union européenne d'exemplaire". Par la suite, elle s'est attelée à présenter le nouveau partenariat entre la Mauritanie et l'Union européenne pour les 5 années à venir. Un partenariat qui s'articule autour des réformes des institutions, l'approche participative, négociations commerciales, et l'objectif central de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du nouveau partenariat, la priorité sera accordée au secteur des transports, la restructuration du Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec la mise en place d'un observatoire national de l'aide humanitaire (1 million d'euros), au renforcement des capacités (10 millions d'euros) etc.

Pour Madame Pavard "La pêche, l'élevage et le tourisme sont des potentiels importants pour l'exportation." Elle a également mis l'accent sur la nécessité pour la Mauritanie de ne pas rater le coche de l'exportation des produits d'élevage. Et de conclure "En Mauritanie, on a sauté l'ère du téléphone fixe à l'ère du portable. Preuve que le pays bouge et que le climat est propice pour le développement d'un partenariat entre le MEDEF et le CNPM".

Pour sa part, M. Philippe Prudhomme, représentant de l'Agence française de développement, a dit que "Depuis 1990, avec une moyenne de 4 millions d'euros par an, l'AFD intervient soit en accordant des subventions soit des prêts. Les prêts étant réservés aux établissements privés ou à la SNIM."

Avant d'ajouter que "La France a annulé entièrement ses créances détenues sur la Mauritanie sous forme de contrats de désendettement-

développement. Ce qui constitue une bonne perspective pour les entreprises privées."

Son Agence va également participer avec la Banque européenne d'investissement au renouvellement de la centrale électrique de Zouérate, un projet qui peut intéresser les entreprises françaises opérant dans le secteur de l'énergie.

S'agissant des partenaires privés, l'AFD est en train de mettre en place des mécanismes d'aide au secteur privé, des fonds de garantie à hauteur de 50% pour tout investisseur en Mauritanie. Seulement, il dira que "Les mécanismes d'aide au secteur privé ne sont pas intéressants du fait de la présence des risques de change et la dérive de l'ouguiya qui renchérit nos interventions."

A son tour, M. Collin de la coopération française a déclaré que "La Mauritanie doit revoir sa politique en matière des pêches sous peine de mettre en péril ce secteur stratégique. Car en continuant la surexploitation actuelle, les ressources disparaîtront dans 5 ou 10 ans."

Ensuite, il a ajouté que "La Mauritanie n'est pas membre de l'OADA et à ce titre, elle pose de sérieux problèmes aux partenaires étrangers en cas de différend." Mais le ton et le pessimisme de M. Collin n'ont pas passé sous silence. Prenant la parole, M. Bouamatou a rappelé à l'intéressé que "Le code des investissements mauritaniens fait des envieux dans la sous-région et que la non appartenance à l'OADA ne constitue pas une contrainte dans la mesure où une référence à la Cour internationale d'arbitrage sera incluse dans notre prochain code des investissements".

S'agissant des mécanismes de risques, Bouamatou a rappelé qu'ils ont été annulés par la Banque Centrale sur recommandation de la Banque Mondiale avant de conclure "qu'il y a de la place pour la Proparco et l'AFD en Mauritanie".

SYNTHÈSE FALL OULD MOHAMED